



FICHE D'INSCRIPTION

(document à remplir correctement et lisiblement)



Toute personne bénévole qui désire participer à la manifestation historique organisée par l'association dont les coordonnées sont indiquées dans l'encadré ci-contre doit remplir et signer la présente fiche d'inscription.

Nom (*)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Prénom (*)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Date de naissance (obligatoire et nécessaire pour l'assurance) :

--	--	--	--	--	--

Adresse (*) :

Code Postal (*) - Ville(*)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Téléphone (*)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Adresse courriel (*) :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

(*) Mettez un seul caractère par case

La présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile son conseillés.

Je souhaite participer à la manifestation historique organisée par la structure désignée ci-contre. Je certifie avoir pris connaissance de la « charte du participant » et m'engage, par la présente, à la respecter. Je reconnais décharger l'organisateur de toute responsabilité en cas de non-respect des règles indiquées dans cette charte.

--

Je suis disponible pour :

- le cortège Royal (samedi 29 Juin au soir)
- le cortège de l'Assaut (dimanche 30 Juin après-midi)
- autre (à préciser) : _

Partie à remplir obligatoirement par les parents ou représentant légal, pour les mineurs (autorisation parentale)

Je soussigné, _____ demeurant (adresse obligatoire) _____ n° de téléphone (obligatoire) _____ Responsable légal de l'enfant ci-dessus susnommé âgé de ___ ans. Je l'autorise à participer à la manifestation historique organisée par la structure désignée dans l'encadré ci-dessus. Mon enfant sera sous la responsabilité exclusive de (Nom et prénom du responsable) _____

(adulte obligatoirement présent à la manifestation, assurant la surveillance et la sécurité de mon enfant au cours des répétitions et des représentations. Les trajets aller et retour du domicile au site de la manifestation et inversement sont sous la responsabilité des parents..

J'autorise l'organisateur de la manifestation historique à utiliser toutes les photos prises lors de cette manifestation sur lesquelles je parais à des fins, même commerciales, en rapport avec la promotion de ladite manifestation. (droit à l'image).

J'autorise les responsables de la structure désignée ci-dessus, lors de ses activités auxquelles je participe, à prendre toutes les mesures médicochirurgicales nécessaires à mon bien-être (ou au bien être de mon enfant s'il s'agit de l'inscription d'un mineur) en cas d'urgence. Je dégage de toute responsabilité les organisateurs pour toute faute imputable au non-respect, par moi ou mon enfant mineur, des consignes données.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion.

Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association.

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 article 39, modifiée par Loi 2003-239 du 18.3.2003 art 22, par Loi 2004-801 du 06.08.2004 art 5 paru au Journal Officiel de la République Française le 07.08.2004 relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, je dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui me concerne. Si je souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations me concernant, je dois m'adresser à Mme Mazurier, Présidente, contact@jeanne-hachette.fr ou au 03 44 48 22 69

Fait à BEAUVAIS le _____

Signature du bénévole ou des parents pour les mineurs

Signature du responsable de la structure organisatrice

Carnet :
Page :
N° de costume (s) :

Corporation :

86 rue Desgroux
 60000 BEAUVAIS
 tél : 03 44 48 22 69

CHARTRE DU PARTICIPANT 2024

Cette chartre est destinée à tous ceux qui, sans forcément participer aux instances d'une structure organisatrice de manifestation historique, souhaitent, même occasionnellement, participer à celle-ci.

Participer à une fête ou à un spectacle historique vivant est une aventure exaltante qui demande un investissement personnel important. Le participant, élément de base vital de la manifestation, se doit de contribuer à sa réussite pour satisfaire le spectateur et lui offrir une prestation de qualité.

Cela implique, comme dans toute collectivité, des règles à respecter qui sont données pour servir une mise en scène qui prend en compte le respect de l'histoire, celui des acteurs et du public, pour assurer la sécurité de chacun.

Cette chartre précise les règles élémentaires et les engagements de chacun lors des manifestations historiques organisées par la structure désignée ci-contre. Chacun est donc tenu de la respecter, mais aussi de la faire respecter.

L'ENGAGEMENT PERSONNEL DU PARTICIPANT

L'inscription à une manifestation historique, quel que soit le poste occupé implique :

- une volonté de s'investir et de donner le meilleur de soi-même,
- le respect des règles de la collectivité,
- un engagement à participer aux répétitions de façon régulière,
- un engagement à signaler ses éventuelles absences,
- une disponibilité lors de la manifestation elle-même,
- le respect des autres participants,
- le respect des règles de sécurité.

MISE EN SCENE

Les différents rôles sont distribués selon les compétences et les disponibilités de chacun. Quel que soit le rôle attribué, il a tout son importance dans l'ensemble de la manifestation.

Les consignes indiquées par la mise en scène doivent être respectées pour servir la qualité de la manifestation. Chacun doit disposer des moyens de progresser. Cela sera d'autant plus facile que seront respectées les consignes, écoutés les conseils, etc.

SITE, COSTUMES & ACCESSOIRES

Le participant s'engage à respecter le site, le matériel, les costumes et les accessoires.

Les costumes, confectionnés le plus souvent par des bénévoles qui y consacrent beaucoup de temps et de talent, doivent bénéficier du plus grand soin. Chacun doit se sentir responsable de son costume. En cas de disparition d'un élément du costume, il convient d'en avertir, dès que possible, un(e) responsable des costumes. Le participant costumé s'engage à :

- gérer avec le plus grand soin le(les) costume(s) qui lui sont confié(s),
- ne rien modifier au costume ou à l'ensemble sans l'avis des couturières,
- prévenir des incidents éventuels,
- ne pas entreprendre de lavage, même partiel, sans l'avis des couturières,
- ne pas fumer en costume (ni en coulisse d'ailleurs),
- prendre soin des accessoires qui y sont rattachés,
- les chewing-gum sont proscrits lorsque vous êtes costumés ou en défilé.
- éviter le port de lunettes pendant les défilés.
- aucun tatouage ou piercing n'est autorisé.

ATTITUDE GENERALE

Dans le cadre d'une manifestation historique, les participants doivent impérativement se tenir hors de vue des spectateurs avant la manifestation elle-même (sauf dispositions particulières). En conséquence, personne ne doit déambuler sur un espace scénique en dehors des personnes habilitées (technique, sécurité, promotion, etc. ...).

Dans le cas d'un spectacle, en coulisse, les conversations doivent être contrôlées (niveau de bruit) pendant toute la durée du spectacle.

Quelles que soient les conditions météorologiques, le participant se présente, au lieu habituel, à l'heure fixée. Dans tous les cas, une décision d'annulation ou de report, est du ressort de l'équipe d'organisation et non de l'initiative du participant.

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en ce qui concerne les disparitions éventuelles d'objets et de valeurs personnelles (bijoux, montres, argent, téléphones...).

L'usage et, bien entendu, la diffusion de drogues est formellement interdit. Dans le même ordre d'idée, l'abus d'alcool, avant, pendant et après la manifestation est fortement déconseillé. Le participant se doit d'adopter une attitude digne, sans reproche.

CAS DES PARTICIPANTS MINEURS

La fiche d'inscription comporte des paragraphes réservés aux participants mineurs qu'il est indispensable de compléter. Dans le cas contraire, le participant mineur ne sera pas être accepté pour participer à la manifestation historique.

REGLES DE SECURITE

Elles sont propres à chaque site, à chaque manifestation.

Les écrire, les identifier et les inscrire dans un règlement porté à la connaissance des participants ne dégage pas la responsabilité de l'organisateur, mais responsabilise les participants. Il s'agit ici d'identifier les dangers auxquels les participants peuvent être confrontés lors d'une manifestation historique (exemples : chemin dangereux, accès dans l'obscurité, accessoires lourds, règles de circulation, etc. ...).

Celui ou celle qui le désire peut prendre des responsabilités dans une structure organisatrice.

Chacun peut se procurer l'organigramme de la structure auprès des responsables (composition du conseil d'administration, du bureau, conditions de participation aux commissions, liste des commissions, etc. ...).

Le fait d'avoir signé une fiche d'inscription implique la prise de connaissance de cette charte et le respect des règles qu'elle contient. La non application de ces règles peut entraîner la radiation.